



1^{er} JUIN 2026, AUGMENTATION DU SMIC :

**Des agents publics rémunérés sous le SMIC
UNE SITUATION INACCEPTABLE !**

COMMUNIQUÉ :

FO Justice – le 15 mai 2026

L'augmentation annoncée du SMIC au 1^{er} juin 2026 met une nouvelle fois en évidence une **réalité scandaleuse** : aujourd'hui encore, **des fonctionnaires de catégorie C, voire de catégorie B, se retrouvent avec une rémunération indiciaire inférieure au salaire minimum légal.**

Cette situation touche également de nombreux **ANT (Agents Non Titulaires)** de l'État, dont les **rémunérations demeurent particulièrement faibles** malgré des missions essentielles au bon fonctionnement des services.

Pour tenter de corriger cette **aberration**, le Gouvernement a mis en place une indemnité différentielle lors de la précédente revalorisation du SMIC.

STOP AUX PRIMES PANSEMENT ! Les agents ne veulent plus de rustines indemnitaires, MAIS UNE VRAIE RECONNAISSANCE SALARIALE DURABLE !

FO Justice le dit clairement : cette indemnité ne peut en aucun cas remplacer une véritable augmentation des traitements.

Une prime ou une indemnité reste une mesure provisoire et insuffisante. Le vrai problème demeure l'effondrement des grilles indiciaires et l'écrasement total des débuts de carrière et l'absence de véritables perspectives salariales pour de nombreux agents, titulaires comme contractuels.

- Comment accepter que des agents de la Fonction Publique, investis au quotidien dans le fonctionnement du service public de la Justice, soient rémunérés sous le SMIC sans mécanisme correctif ?
- Comment accepter qu'avec plusieurs années d'ancienneté, les écarts de rémunération deviennent quasiment inexistantes ?

Cette situation est le résultat de plusieurs années d'abandon salarial et de décisions politiques déconnectées de la réalité vécue par les agents.

► FO Justice exige :

- une refonte totale et immédiate des grilles indiciaires des corps communs administratifs et techniques ;
- une réelle revalorisation des traitements ;
- des écarts de carrière cohérents entre les grades et les échelons ;
- une reconnaissance salariale digne de l'engagement de ces corps communs.

Les agents publics ne peuvent pas vivre éternellement de mesures compensatoires. Ils ont besoin de salaires dignes, pérennes, intégrés à leur traitement et pris en compte dans le calcul de leur retraite.

FO Justice continuera de défendre sans relâche les intérêts des personnels et de dénoncer cette précarisation de la Fonction Publique !

